DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER

COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1,
Vu les travaux de terrassement pour une extension réseau ENEDIS EL rue du Dépôt réalisés par l'entreprise R-LITTORAL-TP – Avenue du 11 Novembre – lieu dit « La Gare » – 62170 MONTREUIL-SUR-MER

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er : La rue du Dépôt sera barrée **du Lundi 11 Août 2025 au Lundi 25 Août 2025.**

Article 2 : La circulation et le stationnement seront interdits rue du Dépôt **du Lundi 11 Août 2025 au Lundi 25 Août 2025.**

Article 3 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'Entreprise R-LITTORAL-TP.

Article 4 :
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise R-LITTORAL-TP,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 31 Juillet 2025

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,
Gérard COLIN.

MAIRIE DE LUMBRES 62380 (Pas-de-Calais)

Acte rendu exécutoire
le - 1 AOUT 2025